

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 465

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 49

À la première phrase de l'alinéa 123, après le mot :

« maladie, »

insérer les mots :

« d'une part ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.